

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 février 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept février à 20 H 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr COUTROT Gérard, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14
 Nombre de présents : 13
 Nombre de votants : 14
 Date de la convocation : 20 février 2017
 Date d'affichage du compte-rendu : 02 mars 2017

PRESENTS AU DEBUT DE LA SEANCE : Tous les membres du Conseil Municipal sauf :
 Karène Gavignet qui donne procuration à Ludovic Campioni

Jean-Pierre Bernardin est élu secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire propose aux Conseillers Municipaux d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 23 janvier 2017. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

RESTAURANT SCOLAIRE : COM16-27022017 – Validation options ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 23 JANVIER 2017 (COM03-23012017)

Vu le Code des marchés publics,
 Vu le marché de travaux en date du 31 mai 2016 ayant pour objet « construction d'un restaurant scolaire et d'un accueil périscolaire » relatif à la délibération reçu par la Sous-préfecture de Dole (Jura) en date du 03 juin 2016
 Vu les options proposées par certaines entreprises
 Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE l'ajout de prestations supplémentaires

APPROUVE les options telles que figurant au tableau ci-dessous :

LOTS	MONTANT H.T. MARCHE INITIAL	MONTANT DES AVENANTS	MONTANT HT DES OPTIONS	NOUVEAU MONTANT H.T. MARCHE
N° 1 – Terrassement - VRD	37 404.50 €	0.00 €	5 243.00 €	42 847.50 €
N° 10 – Electricité	21 929.22 €	1 838.06 €	1 446.96 €	25 214.24 €

AUTORISE le Maire à signer les dits avenants et toutes pièces s'y rapportant,

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Prévisionnel 2017,

PRECISE que les options des lots 2 – 4 et 7 seront étudiées lors d'un prochain conseil municipal.

COM17-27022017 : Devis changement toit école - option

Vu le Code des marchés publics,
 Vu le marché de travaux en date du 31 mai 2016 ayant pour objet « construction d'un restaurant scolaire et d'un accueil périscolaire » relatif à la délibération reçu par la Sous-préfecture de Dole (Jura) en date du 03 juin 2016
 Vu les options proposées par certaines entreprises
 Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE l'ajout de prestations supplémentaires

APPROUVE les options telles que figurant au tableau ci-dessous :

LOTS	MONTANT H.T. MARCHE INITIAL	MONTANT DES AVENANTS	MONTANT HT DES OPTIONS	NOUVEAU MONTANT H.T. MARCHE
N° 4 – Charpente bois couverture bac acier	30 206.44€	0.00 €	9 713.84€	39 920.28 €

AUTORISE le Maire à signer les dits avenants et toutes pièces s'y rapportant,

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Prévisionnel 2017,

PRECISE que les options des lots 2 et 7 seront étudiées lors d'un prochain conseil municipal.

COM18-27022017 : Avenants travaux restaurant scolaire

Vu le Code des marchés publics,

Vu le marché de travaux en date du 31 mai 2016 ayant pour objet « construction d'un restaurant scolaire et d'un accueil périscolaire » relatif à la délibération reçu par la Sous-préfecture de Dole (Jura) en date du 03 juin 2016

Vu les projets d'avenants relatifs à des travaux complémentaires,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE l'ajout de prestations supplémentaires

APPROUVE les projets d'avenants au marché initial tel que figurant au tableau ci-dessous :

LOTS	N° AVENANT	MONTANT H.T. MARCHE INITIAL	MONTANTS H.T.AVENANTS ANTERIEURS	MONTANT H.T. AVENANT	NOUVEAU MONTANT H.T. MARCHE
6 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS	1	14 330.00	0.00	2 513.80	16 843.80
10 - Electricité	03	21 929.22	3 296.02	4 466.19	31 117.57
	04			1 426.14	

AUTORISE le Maire à signer les dits avenants et toutes pièces s'y rapportant

COM19-27022017 : Déplacement et réhabilitation de l'algéco pour la 7^{ème} classe – Demande de subvention – Conseil départemental

M. le Maire informe le conseil municipal de la décision de l'inspection académique d'ouvrir une 7^{ème} classe à la rentrée de septembre 2017. C'est pourquoi il est nécessaire de réhabiliter l'algéco actuel (utilisé auparavant pour la cantine scolaire). Ces travaux d'un montant de 52 600.00 € HT peuvent être subventionnés par le Conseil Départemental par l'intermédiaire du dispositif de soutien aux communes intitulé « Engagement pour les Solidarités Territoriales Jurassiennes » - ESTJ.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

ADOpte le projet précité pour un montant de 52 600.00 € HT

DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention au conseil départemental du Jura au titre de l'« Engagement pour les Solidarités Territoriales Jurassiennes » - ESTJ.

S'ENGAGE à financer l'opération de la façon suivante :

PLAN DE FINANCEMENT (dépenses HT)

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	50 100.00	Subvention Etat (DETR) 20 %	10 520.00
Terrassement – VRD	10 000.00	Subvention du département - ESTJ	8 200.00
Gros œuvre	15 000.00	Subvention – Réserve parlementaire	4 000.00
Bardage bois / zinguerie	12 000.00	Autofinancement de la commune	29 880.00
Etanchéité	5 000.00		
Cloison / peinture	1 200.00		
Menuiserie intérieure	1 000.00		
Plomberie Sanitaire	900.00		
Electricité	5 000.00		
Maîtrise d'œuvre	2 500.00		
Maitrise d'œuvre	2 500.00		
TOTAL	52 600.00	TOTAL	52 600.00

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2017 – chapitre 23 - article 2313

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

COM20-27022017 : CARTES AVANTAGES JEUNES 2017/2018

Le Maire rappelle au conseil municipal l'action engagée par la commune, depuis plusieurs années, d'offrir aux jeunes de 5 à 25 ans la carte avantages jeunes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'offrir aux jeunes de 5 à 25 ans et domiciliés sur la commune la carte avantages jeunes 2017/2018,

PRECISE que les inscriptions seront réalisées à partir du 06 mars et jusqu'au 23 juin 2017,

PRECISE que cette dépense sera inscrite au budget prévisionnel 2017 chapitre 011 – compte 6288,

PRECISE que les jeunes devront récupérer leur carte à partir du 01^{er} septembre 2017 et jusqu'au 31 décembre 2017 ; passé ce délai les cartes seront facturées 7 €uros aux jeunes en ayant fait la demande.

COM21-27022017 : UTILISATION SALLE DES FETES – COURS DE ZUMBA – Demande de révision du loyer

M. Guériaud informe le conseil municipal que la société E coach, qui réalise des cours de zumba à la salle des fêtes de Sampans depuis 2014, va arrêter, au plus tard le 30 juin 2017, l'animation des cours sur Dole et sa région et n'utilisera donc plus la salle des fêtes. Au vu des difficultés de trésorerie rencontrées depuis un certain temps, cette même société sollicite la commune afin d'obtenir une annulation de certains loyers ou une baisse des tarifs. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 12 voix pour et 2 abstentions

REFUSE d'accorder à la société E coach une remise de loyer et une baisse de loyer,

VALIDE l'arrêt définitif de l'utilisation de la salle des fêtes de Sampans à compter du 03 avril 2017,

CHARGE le Maire d'informer la société E coach de la décision du conseil municipal,

CHARGE le Maire de récupérer les clés remise à la société E coach.

QUESTIONS DIVERSES

QD-COM22-27022017 : Association Sampans Loisirs : vide greniers du 02/04/2017 :

M. Le Maire informe le conseil municipal que l'association Sampans loisirs, par courrier en date du 27 janvier dernier, sollicite la commune pour la réservation du terrain de pétanque, du local ainsi que des espaces communaux alentours pour organiser un vide grenier le 02 avril 2017. Cette association demande également que l'évacuation des poubelles ainsi que la mise à disposition de WC (type cabine de chantier) soient prises en charge par la collectivité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

ACCEPTTE que l'association Sampans Loisirs utilise le terrain de pétanque, le local ainsi que les espaces verts pour organiser un vide greniers le 02 avril 2017,

REFUSE la prise en charge financière de la location de WC,

REFUSE que la commune se charge de l'évacuation des poubelles et charge donc cette association de prendre contact avec le Sictom de la Zone de Dole pour la mise à disposition de containers,

PRECISE que l'utilisation de produits phytosanitaires est strictement interdit sur les espaces publics et que, par conséquent l'association Sampans Loisirs devra respecter à cette réglementation.

QD-COM23-27022017 : Maintenance des aires de jeux – Devis AJ3M

M. Holtz fait part au conseil municipal du devis transmis par la société AJ3M pour réaliser un contrôle annuel de maintenance des aires de jeux (école et lotissement les Ruottes) d'un montant de 213.00 € HT (255.60 € TTC).

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

VALIDE le devis présenté par la société AJ3M d'un montant de 213.00 € HT (255.60 € TTC) pour la maintenance des aires de jeux de la commune

MANDATE le Maire pour signer les documents afférents à ce dossier

PRECISE que les crédits budgétaires seront prévu au budget prévisionnel 2017 – chapitre 011 – compte 6156

QD-COM24-27022017 : Devis plan de travail – restaurant scolaire

M. le Maire fait part au conseil municipal du devis transmis par l'entreprise Michaud, métiers de bouche, pour la fourniture et la pose d'un plan de travail en inox ainsi que l'acquisition d'une desserte pour le restaurant scolaire d'un montant de 1 158 €HT (soit 1 389.60 € TTC).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE le devis de l'entreprise Michaud, métiers de bouche d'un montant de 1158.00 €HT (1389.60 € TTC)

MANDATE le Maire pour signer les documents afférents à ce dossier

PRECISE que les crédits budgétaires seront prévus au budget prévisionnel 2017 – chapitre 21 – 2184

QD-COM25-27022017 : Devis butée de portes école

M. le Maire fait part au conseil municipal du devis transmis par la SARL METALLERIE MOULLET d'un montant de 408.00 € HT (489.60 € TTC) correspondant à la fourniture, la confection et la pose de 6 arrêts de porte pour l'école.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le devis de l'entreprise métallerie Moullet d'un montant de 408.00 € HT (489.60 € TTC)

MANDATE le Maire pour signer les documents afférents à ce dossier

PRECISE que les crédits budgétaires seront prévus au budget prévisionnel 2017 – chapitre 011 – 61558

QD-COM26-27022017 : Travaux sylvicoles 2017

Monsieur le Maire rappelle que les bois et forêts communaux de Sampans sont gérés par l'Office National des Forêts.

Ainsi, il présente un devis proposé par l'ONF pour l'exécution des travaux sylvicoles prévus sur les parcelles forestières n°5 et n°12 pour l'exercice 2017.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'exécution des travaux de plantations sur les parcelles forestières 5 et 12 et le devis établi par l'ONF s'élevant à 9 843.54 € H.T.

AUTORISE le Maire à commander les travaux précités

PRECISE que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2017 - chapitre 21 – article 2117

QD-COM27-27022017 : Travaux ONF – parcelle 1 – demande de subvention : Amélioration de la valeur économique des peuplements. Mesure 8.6.A.

Après examen du projet technique proposé par l'Office National des Forêts et présenté par Monsieur le Maire, LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

* Sollicite l'octroi d'une subvention pour permettre la réalisation de travaux de reboisement :

- dans la parcelle forestière n°1

- sur une surface de 3 ha 85

* certifie que les terrains concernés bénéficient du régime forestier,

* certifie que la forêt est dotée d'un plan d'aménagement en vigueur

* s'engage à réaliser les travaux prévus dans le délai prévu par la décision attributive,

* s'engage à ne pas démarrer les travaux avant réception de la notification concernant la décision attributive.

* s'engage à assurer la part d'autofinancement lui incombant pour la réalisation intégrale du projet,

* s'engage à ne pas démembrer, pendant une durée de 5 (cinq) ans, les parcelles bénéficiant du présent projet,

* s'engage à entretenir normalement les équipements réalisés pendant une durée de 5 (cinq) ans,

* désigne l'Office national des Forêts comme maître d'œuvre,

* donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet,

COM28-27022017 : Vente de bois parcelle 14

Après avoir entendu les explications données par Mrs Holtz et David sur la possibilité de vendre le bois de la parcelle 14 en bois façonné

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE de ne pas donner suite et que ces bois seront vendus sur pied en juin 2017.

CHARGE le Maire d'informer l'Office National des Forêts de cette décision.

COM29-27022017 : Déplacement et réhabilitation de l'algéco pour la 7^{ème} classe – Demande de subvention – D.E.T.R. 2017

M. le Maire informe le conseil municipal de la décision de l'inspection académique d'ouvrir une 7^{ème} classe à la rentrée de septembre 2017. C'est pourquoi il est nécessaire de réhabiliter l'algéco actuel (utilisé auparavant pour la cantine scolaire). Ces travaux d'un montant de 52 600.00 € HT peuvent être subventionnés par la préfecture du Jura au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – D.E.T.R.

Vu l'article L 2334-33 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que certains programmes communaux rentrent dans la catégorie d'investissements pouvant bénéficier de la dotation d'équipement des territoires ruraux,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la D.E.T.R. – exercice 2017 – circulaire préfectorale du 20 octobre 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

ADOpte le projet précité pour un montant de 52 600.00 € HT

DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R. programme 2017

S'ENGAGE à financer l'opération de la façon suivante :

PLAN DE FINANCEMENT (dépenses HT)

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	50 100.00	Subvention Etat (DETR) 20 %	10 520.00
Terrassement – VRD	10 000.00	Subvention du département - ESTJ	8 200.00
Gros œuvre	15 000.00	Subvention – Réserve parlementaire	4 000.00
Bardage bois / zinguerie	12 000.00		
Étanchéité	5 000.00	Autofinancement de la commune	29 880.00
Cloison / peinture	1 200.00		
Menuiserie intérieure	1 000.00		
Plomberie Sanitaire	900.00		
Electricité	5 000.00		
Maîtrise d'œuvre	2 500.00		
Maitrise d'œuvre	2 500.00		
TOTAL	52 600.00	TOTAL	52 600.00

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2017 – chapitre 23 - article 2313

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

COM30-27022017 : Devis acquisition poste à souder

M. le Maire fait part au conseil municipal du devis de la société Auto Distribution pour l'acquisition d'un poste à souder d'un montant de 660.27 € HT (792.32 € TTC).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE le devis de la société Auto distribution d'un montant de 660.27 € HT (792.32 € TTC),

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget prévisionnel 2016 – Chapitre 21 – Article 2188.

INFORMATIONS DIVERSES

- Recensement de la population (population légale au 01^{er} janvier 2017 : 1083 habitants
- M. Guériaud donne des précisions sur l'avancement du dossier pour relancer le marché communal. Il informe le conseil municipal avoir rencontré ce jour les artisans qui ont répondu favorablement à sa sollicitation pour participer au marché. Il précise qu'il a actuellement 14 exposants susceptibles d'être présent. Il précise qu'il souhaite organiser le marché les premiers dimanche de chaque mois sur le parking de la mairie et aux abords de l'église.

Séance levée à 22h